ART. 4 N° 933

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

## LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 933

présenté par M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### **ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« doux »

les mots:

« non polluants ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.